

Statement

Secretary of
State for
External Affairs



Déclaration

Secrétaire d'État
aux Affaires
extérieures

92/46

TELLE QUE PRONONCÉE

ALLOCUTION

DE L'HONORABLE BARBARA McDOUGALL

SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES

EXTÉRIEURES DU CANADA

À LA

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

NEW YORK (New York)
Le 24 septembre 1992

Monsieur le président,

Une fois de plus, les nations du monde se réunissent en assemblée plénière pour faire le point sur l'état de la planète, pour faire aussi le bilan de nos réalisations au cours de l'année écoulée, et la synthèse des orientations que nous comptons prendre au cours des années à venir. Beaucoup d'entre nous avaient espéré que l'heure fût aux réjouissances, puisque la longue Guerre froide, enfin terminée, avait fait place à un climat plus serein, propice à l'épanouissement, à la compréhension, à la compassion et à une réorientation.

Hélas, la joie n'est guère au rendez-vous, et les réjouissances ont été fort courtes. Quelque soient les leçons que nous avons pu tirer des événements déchirants des cinquante dernières années, leur application s'impose maintenant, dans ce monde où naissent presque chaque jour de nouvelles formes de tyrannie, de haine et de brutalité. Beaucoup de personnes ici présentes en ont été témoins pour avoir vu les balles, les morts, et la peur sur le visage d'hommes et de femmes ordinaires.

Il ne faut pas perdre espoir cependant - il faut continuer de bâtir pour l'avenir et nous en sommes capables. Ce dont nous avons besoin, c'est la volonté collective. Et je crois que c'est dans ce forum mondial que sont les Nations Unies qu'il faut se consacrer à la recherche des solutions de paix et de stabilité qui ont échappé à maintes générations avant nous. Il faut construire un monde nouveau, une personne à la fois, une nation à la fois. Il faut supprimer les doubles mesures omniprésentes.

Et à quoi bon prononcer des mots dans cette enceinte si, au pays, le peuple ne peut s'exprimer librement? Pourquoi exercer l'art de la diplomatie si celui-ci ne repose pas, au pays, sur la science de la justice et l'application habile de la primauté du droit? Est-il permis d'espérer qu'on puisse gérer ensemble un monde plus complexe que jamais alors que le désordre règne chez plusieurs d'entre nous?

Dans la vraie démocratie, les gens sont constamment en quête d'amélioration.

Chez nous, au Canada, nous sommes justement engagés dans un processus de reconstruction, de réengagement et de renouveau. Dans quatre semaines, des millions de Canadiens exerceront leur droit démocratique ultime, celui de décider, par leurs votes, s'ils acceptent ou rejettent une proposition de réforme fondamentale de notre constitution.

Si cette réforme est acceptée, et cela ne fait aucun doute dans mon esprit, elle s'inspirera des valeurs et des droits qui sont déjà un fleuron de la réalité canadienne. Elle renforcera les garanties et la protection existantes des droits des minorités, améliorera le fonctionnement de nos institutions démocratiques déjà fort bien cotées, assurera à nos peuples autochtones une

plus grande justice sociale et économique, et redistribuera les responsabilités et les rôles fondamentaux entre les paliers de gouvernement.

J'ai bon espoir qu'une vaste majorité de Canadiens donneront leur appui à cette réforme parce qu'elle est basée sur les valeurs fondamentales auxquelles les Canadiens soucrivent :

- un respect inébranlable à l'égard des droits de la personne, appuyé par la primauté du droit;
- un attachement fort et profond envers la démocratie, ses valeurs, et ses institutions;
- un engagement sans réserve envers la justice sociale et le progrès économique pour tous;
- le respect des obligations nationales et internationales; et
- la volonté de résoudre les différends pacifiquement par la conciliation, le compromis et le consensus.

Nous, Canadiens, avons appris que seuls une vision et une vigilance constante peuvent préserver la démocratie et la liberté. Les nouvelles idées pour l'avenir doivent prendre racine dans les principes fondamentaux qui ont d'abord été à la base de l'unité. Le Premier ministre Brian Mulroney a d'ailleurs déclaré aux Canadiens que ce que les dirigeants du Canada ont produit, c'est une série de réformes constitutionnelles qui renforcent les liens qui nous ont réunis en 1867. Ces réformes renouvellent les concepts qui sont au coeur de la Confédération de 1867. Elles constituent un cadre stable, un fondement solide pour nous permettre de cheminer avec confiance vers l'avenir.

Il est important pour les Canadiens de pouvoir compter sur un Canada fort et uni, mais cela revêt aussi une importance fondamentale pour les autres nations du monde.

Les valeurs auxquelles les Canadiens tiennent - et que nous avons fait connaître au monde au cours des 125 ans d'existence de notre pays - sont aussi les mêmes valeurs qui soustendent la Charte de cette organisation.

Nous croyons que nous n'avons pas besoin de meilleurs principes aux Nations Unies - les auteurs de la Charte originale nous ont bien servi. Ce qu'il nous faut cependant de la part de cette organisation et de ses membres, c'est la volonté d'agir. Il faut aussi fouiller plus à fond les causes fondamentales de conflit entre les nations, de sorte que nous puissions ensemble «... briser la chaîne de violence, désamorcer les désirs de vengeance, démontrer les besoins des peuples et exalter leur

dignité...» comme l'a déclaré notre Premier ministre devant cette Assemblée à l'occasion du 40^e anniversaire de sa création.

Je crois que les Nations Unies ont relevé ce défi, et je rends hommage au Secrétaire général pour sa vision et son leadership, et aussi pour le courage qu'il lui a fallu pour mieux adapter cette organisation à notre époque. Son rapport intitulé *Agenda pour la paix* éclaire le chemin de l'avenir.

Le Secrétaire général a aussi établi un lien important entre la paix entre les pays et la paix au sein des pays quand il a fait remarquer qu'il existe un lien évident entre les pratiques démocratiques - comme la primauté du droit et la transparence dans la prise de décisions - et la réalisation d'une paix et d'une sécurité véritables dans tout ordre politique nouveau et stable.

Il existe au sein des États-nations trois faiblesses fondamentales qui peuvent causer les différends qui débordent leurs frontières. Je pense avant tout à l'absence des droits fondamentaux de la personne ou à leur violation. Si les peuples n'ont pas de droits, ils n'ont pas d'espoir; or, s'ils n'ont pas d'espoir, ils finissent par n'avoir aucune crainte; et quand ils n'ont plus aucune crainte, ils tentent par tous les moyens de faire rétablir leurs droits, quitte à mourir pour cette cause. C'est une source d'instabilité constante, un pattern qui conduit inévitablement à l'échec et qui s'est répété trop souvent dans le passé.

Les Nations Unies doivent ouvrir la marche dans le domaine des droits de la personne. Au Salvador, au Cambodge, en Croatie, en Bosnie, en Somalie, les efforts visant à protéger les droits de la personne revêtent une importance sans cesse croissante dans les efforts déployés pour ramener la paix dans ces pays déchirés. Le Canada est présent à tous ces endroits.

La Conférence internationale sur les droits de la personne de 1993 offre à tous les membres des Nations Unies une occasion unique de se montrer constructifs en unissant leurs efforts pour consolider les bases du respect universel des droits de la personne.

La discrimination systématique en fonction du sexe, de la race ou de l'origine ethnique est une forme particulièrement insidieuse de violation des droits de la personne.

La violence à l'endroit des femmes en demeure l'une des plus graves manifestations. Le Canada appuie avec vigueur les efforts actuels de l'ONU pour faire adopter une déclaration universelle dénonçant la violence faite aux femmes, efforts dont il est d'ailleurs à l'origine.

Dans un autre contexte, afin d'éliminer la discrimination en matière d'emploi, nous devons aussi assurer l'élection et la nomination d'un plus grand nombre de femmes à des postes de décideurs à l'échelle nationale et internationale, y compris aux Nations Unies. Ceci est d'ailleurs un principe de base de la politique du Premier ministre du Canada pour ce qui est des nominations au pays.

Aucun groupe ne devrait être marginalisé - toutes les opinions et toutes les expériences sont importantes.

C'est pourquoi le Canada est fier de jouer un rôle de premier plan dans l'organisation de l'Année internationale des populations autochtones du monde prévue pour 1993, année qui verra l'attention internationale se tourner plus que jamais vers les droits des peuples autochtones. L'accord constitutionnel que nous avons récemment conclu au Canada comporte, pour les nations indigènes de notre pays, d'importants gains, qui mettront un terme à de longues années d'injustice et d'inégalité.

Au moment où débute cette Année internationale, nous marquons également la fin de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées. Nous devons continuer à faire tomber les barrières qui font encore obstacle à la pleine participation et intégration des personnes handicapées.

Nous espérons que les participants pourront arriver à un accord sur une collaboration permanente à l'occasion de la conférence qui aura lieu à Montréal les 8 et 9 octobre prochains et qui verra mon collègue, l'honorable Robert de Cotret, secrétaire d'État du Canada, accueillir la Réunion internationale des ministres qui s'occupent des personnes handicapées.

Nous avons assisté cette année à la réapparition d'une forme de violation des droits de la personne particulièrement ignoble.

Le Canada dénonce avec la plus grande fermeté la pratique odieuse de «purification ethnique», où qu'elle ait lieu et quels qu'en soient les motifs. Cette pratique, qui est l'expression la plus primaire de l'inhumanité et de l'atteinte aux droits de la personne, ne peut être tolérée par la communauté internationale.

À cet égard, le Canada demande la rédaction, par la Commission du droit international, d'une loi établissant un tribunal criminel international. À cette fin, le Canada convoquera bientôt une réunion internationale d'experts afin de mobiliser toutes les compétences juridiques sur cette question.

Une deuxième faille importante chez de nombreux États-nations est l'absence d'un système évolué de valeurs et d'institutions démocratiques, ce qui peut aussi, à la limite, engendrer des conflits.

Il ne faut pas se laisser bernier par une apparence de démocratie. Comment la paix peut-elle s'épanouir lorsqu'un dirigeant élu de façon démocratique est assigné à résidence, comme c'est le cas au Myanmar, ou qu'un gouvernement démocratique est renversé par la violence, comme en Haïti?

Une démocratie véritable et durable exige du temps et de la compréhension, tout comme l'exige une solide et profonde amitié. La confiance doit aussi régner entre la population et les dirigeants d'une nation.

Nous sommes conscients de l'énorme défi auquel sont confrontés certains pays où la démocratie en est à ses tout débuts. Nous devons tous favoriser l'établissement d'un climat de confiance au sein de ces démocraties naissantes pour que les nouvelles idées aient le temps de se développer. C'est ce que fait le Canada par ses programmes d'aide et sa présence au sein des organismes sociaux et économiques de l'Organisation.

L'incapacité des États-nations de faire des choix responsables pour la gestion de la politique officielle constitue une troisième faille majeure.

Le bon gouvernement est important parce qu'il permet d'accorder l'attention voulue aux questions de justice sociale, de santé et d'éducation dans le cadre des programmes et de la répartition des ressources du gouvernement. Il favorise en outre, par l'établissement d'un système de marché libre, une répartition équitable des perspectives économiques. En fin de compte, ce sont là les moyens de vaincre la pauvreté.

L'aide que le Canada accorde aux pays en développement est de plus en plus liée aux efforts déployés par ces derniers pour protéger les droits fondamentaux de la personne, favoriser les valeurs et les institutions démocratiques et adopter des politiques et des programmes de «bon gouvernement».

Nous invitons d'autres nations, membres de l'Assemblée générale, à adopter une philosophie et des mesures similaires pour faire disparaître les fondements mêmes des conflits au sein des États-nations.

Il s'agit, naturellement, de solutions pour la prévention à long terme de conflits. Nous ne pouvons toutefois passer sous silence la situation actuelle du monde, et c'est pourquoi le rapport du Secrétaire général, *Agenda pour la paix*, est tellement important et essentiel pour cette Assemblée générale.

Le Canada n'est pas un nouveau venu dans le processus de rétablissement ou de maintien de la paix dans toutes les régions du monde.

Sur les 45 000 membres des forces de maintien de la paix qui servent présentement sous le drapeau des Nations Unies, 4 300, ou près de 10 p. cent des participants, sont Canadiens.

Aucune autre nation ne s'est engagée autant que le Canada dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Canada a pris part à pratiquement toutes les missions de maintien de la paix de l'ONU et des Canadiens participent actuellement à diverses missions, notamment au Salvador, au Cambodge, dans l'ancienne Yougoslavie, en Somalie et au Moyen-Orient.

L'expérience acquise lors de ces missions et de missions antérieures nous a démontré qu'il n'y a pas deux missions identiques et que le «maintien de la paix», qui n'est même pas mentionné dans la Charte de l'ONU, est un concept dynamique, qui doit être amélioré pour relever les défis des années 1990 et du prochain siècle.

Nous sommes donc heureux que le Secrétaire général ait procédé à de vastes consultations sur le sujet et que le rapport final tienne compte de notre expérience et de plusieurs des suggestions formulées par le Canada.

Diplomatie préventive et rétablissement de la paix

Le Canada se réjouit du fait que le Secrétaire général privilégie le recours à la diplomatie préventive et au rétablissement de la paix. Nous l'invitons à continuer d'utiliser tous les moyens à sa disposition, depuis les missions d'enquête jusqu'à la médiation, pour désamorcer les crises. Il est, à notre avis, du devoir de tous les États membres de fournir au Secrétaire général tous les renseignements qui peuvent l'aider à s'acquitter de cette tâche.

Nous appuyons fermement le concept du maintien de la paix préventif et prions instamment le Conseil de sécurité d'avoir recours à cette option lorsque des vies peuvent être sauvées, des confrontations évitées ou des démocraties stabilisées.

Prenons l'exemple du Kosovo où le recours à la diplomatie préventive par le Conseil de sécurité et le Secrétaire général pourrait bien empêcher une effusion de sang et l'anarchie.

Dans le domaine du rétablissement de la paix, nous convenons que le Secrétaire général devrait poursuivre ses efforts de médiation et de négociation pour faciliter le processus de paix. Le Conseil de sécurité devrait en outre se prévaloir des dispositions de la Charte qui lui permettent de recommander les mesures à prendre pour régler les différends.

Nous croyons aussi que la Cour internationale de Justice peut jouer un plus grand rôle et que, conformément à l'article 96 de

la Charte, le Secrétaire général devrait pouvoir faire appel à la compétence consultative de la Cour.

Maintien de la paix

J'ai déjà fait allusion aux 4 300 Canadiens et Canadiennes qui participent présentement à des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Depuis nombre d'années un bataillon canadien demeure prêt en permanence à participer à des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En vertu d'une politique de longue date, d'autres membres des Forces armées canadiennes peuvent être appelés à faire partie d'opérations de maintien de la paix, ce qui s'est déjà produit. Le Canada est disposé à confirmer ces dispositions par un échange de lettres avec le Secrétariat, comme il est suggéré dans le rapport du Secrétaire général. Nous exhortons d'autres pays à faire de même.

Nous convenons qu'il est nécessaire de fournir, selon les circonstances, des observateurs des droits de la personne, des responsables d'élections, des spécialistes des réfugiés et des autres questions humanitaires, et des policiers. Par exemple, nous nous sommes engagés à affecter 45 membres de la Gendarmerie royale du Canada aux forces civiles de l'ONU dans l'ancienne Yougoslavie. Nous croyons que les pays qui mettent ainsi des experts civils à la disposition de l'ONU devraient être indemnisés de leurs frais supplémentaires.

Imposition et édification de la paix

Alors que la notion de «maintien de la paix» est devenue un principe central de l'action et de la philosophie des Nations Unies, celles d'«imposition de la paix» et d'«édification de la paix» sont moins familières. Nous, Canadiens, croyons cependant qu'elles prendront une importance croissante à l'avenir, si la communauté internationale est vraiment déterminée à mettre fin aux conflits et à développer la démocratie.

De ces deux notions, celle d'«imposition» est la plus controversée. Les événements récents ont montré que l'usage de la force pouvait être une option nécessaire, et nous recommandons d'examiner attentivement les vues du Secrétaire général à cet égard. Nous insistons, pour notre part, sur le droit des pays membres de participer aux décisions qui touchent leurs ressortissants.

Nous croyons aussi qu'il faut d'urgence effectuer d'autres travaux pour déterminer dans quelles circonstances les activités d'imposition de la paix devraient être entreprises, et leurs limites le cas échéant.

L'«édification de la paix», en revanche, a déjà été entreprise, notamment dans le cadre des activités multidimensionnelles de l'ONU au Cambodge et au Salvador. Il s'agit d'opérations longues, difficiles et coûteuses.

Il est essentiel d'édifier une paix durable, malgré les obstacles, non seulement pour la stabilité et les possibilités qu'elle apporte aux principaux intéressés, mais parce qu'à long terme, elle est moins difficile, moins perturbatrice et probablement moins coûteuse que la poursuite des hostilités.

Le Canada, actif à la fois au Salvador et au Cambodge, est tout à fait disposé à aider l'ONU à développer et à définir son approche future de l'édification de la paix.

Financement

Nous appuyons les propositions du Secrétaire général visant à accroître l'efficacité et la promptitude des opérations de maintien de la paix, et notamment à constituer un fonds de démarrage de 50 millions de dollars pour le maintien de la paix; nous souscrivons aussi aux autres propositions inscrites dans son rapport.

Il faut que tous les États membres payent leur cotisation intégralement et sans retard. En mai dernier, en présence du Secrétaire général, notre premier ministre, M. Mulroney, a fait observer publiquement que l'argent était la mesure la plus manifeste de la volonté politique. Il ajoutait : «Le Secrétaire général de l'ONU, le titulaire de l'une des charges les plus importantes au monde, ne devrait pas être traité en mendiant des temps modernes, forcé de faire la tournée des riches capitales pour implorer les décisionnaires de payer leur dû. Il doit avoir toute liberté de se consacrer entièrement à la gestion de l'ONU et à la résolution des problèmes mondiaux, au lieu de quêter au nom de la paix et de la sécurité.»

Le financement «à la carte» érodera à long terme la base financière de l'ONU et affaiblira l'engagement des États membres envers les diverses activités de l'Organisation.

Le Canada s'oppose à la décision qu'a prise récemment le Conseil de sécurité d'élargir le mandat de la Force de protection des Nations Unies, Yougoslavie (FORPRONU) sans qu'il en coûte rien à l'ONU, les frais de l'opération étant supportés par les pays participants. Il s'agit d'un précédent fâcheux, contraire au principe de la responsabilité collective.

Nous avons aussi de sérieuses réserves à faire à propos de certaines missions prolongées, comme à Chypre, où des Canadiens et d'autres servent depuis 28 ans. Une génération entière de

Chypriotes a grandi depuis, considérant comme normale la présence des troupes de maintien de la paix.

Nous ne pouvons pas permettre que les parties à quelque conflit que ce soit institutionnalisent la présence permanente des forces de maintien de la paix et que cette présence devienne ainsi un simple aspect du *statu quo*. C'est inadmissible. Les parties en cause doivent assumer leurs responsabilités directement et collaborer avec le Secrétaire général pour trouver une solution sans retard.

Coopération avec les organisations régionales

Nous sommes intéressés par la suggestion du Secrétaire général d'accroître la coopération avec les organisations régionales pour des fonctions comme la diplomatie préventive et comme le maintien, l'établissement et l'édification de la paix. J'ai encouragé la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) à mettre au point certains de ces mécanismes, et le Canada continue à oeuvrer dans le cadre de l'Organisation des États américains (OEA) pour le rétablissement de la démocratie en Haïti.

Il ne fait aucun doute que les efforts régionaux de diplomatie préventive et d'établissement de la paix doivent être encouragés, et j'espère que l'évolution future de ces institutions leur permettra d'effectuer des opérations de maintien de la paix dans certaines circonstances, mais ce sont les Nations Unies qui détiennent le pouvoir ultime.

L'expansion du champ des organismes de maintien et d'établissement de la paix pourrait avoir pour effet de réduire le fardeau disproportionné que certains pays, dont le Canada, ont assumé volontairement dans le passé. Il faudra toutefois élargir la participation des États membres à l'avenir.

Non-prolifération et désarmement

Les États membres ont aussi la responsabilité directe de réduire le nombre et la diversité des armes disponibles pour les conflits.

L'an dernier, nous avons contribué fortement à accroître la transparence des transferts d'armements et à lutter contre l'accumulation excessive des armes conventionnelles, en constituant le registre concernant les transferts d'armements de l'ONU.

Cette année, nous pouvons prendre deux mesures encore plus importantes. La présente Assemblée générale entreprendra les travaux préparatoires à la reconduction du Traité de non-

prolifération des armes nucléaires, laquelle est prévue pour 1995. La reconduction indéfinie est la seule option.

La France et la Russie ont déclaré des moratoires sur leurs essais nucléaires : les autres puissances nucléaires, soit les États-Unis, le Royaume-Uni et la Chine, n'ont aucune raison de ne pas les imiter. Tous les États qui possèdent des armes nucléaires devraient observer un moratoire immédiat et se donner la volonté politique et la force morale de négocier un traité d'interdiction complète.

Nous constatons certains progrès. Après de nombreuses années de négociations difficiles, la Conférence sur le désarmement a débouché sur une Convention concernant les armes chimiques qui, lorsqu'elle sera appliquée, interdira pour toujours toutes les armes de ce genre. J'exhorte tous les États membres à se joindre au Canada pour signer cette convention dès qu'elle sera ouverte à Paris l'an prochain.

Il est de nombreuses autres questions de fond dont j'aurais aimé discuter de façon plus détaillée devant l'Assemblée générale aujourd'hui, comme la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui a eu lieu à Rio de Janeiro. Dans une vibrante exhortation à l'action, le premier ministre du Canada préconise l'acceptation des conventions sur le changement climatique et sur la biodiversité : «À titre de dirigeants politiques, il nous incombe de forcer l'allure et de reculer les limites de la coopération internationale. Les nations... ont le génie humain nécessaire pour créer un monde exempt de privations et à l'abri de la dégradation. Tout ce qu'il faut, c'est que les gouvernements assurent la direction dont le monde a désespérément besoin.»

Il incombe à notre Assemblée générale de continuer à dépasser les limites et de jouer elle-même un rôle directeur, en constituant une Commission pour le développement durable et en organisant la Conférence sur les hautes mers.

Beaucoup de questions d'organisation se posent également, comme la réforme du système de développement de l'ONU, qui réclame notre attention immédiate. Le Canada a mis de l'avant des propositions détaillées en juillet au Conseil économique et social, et nous continuerons à jouer un rôle actif dans ce domaine.

Quelle tâche énorme nous nous sommes donnée!

Mais l'une des leçons que nous avons apprises au cours de l'après-guerre froide, c'est l'absence de répit, de longue pause pour la contemplation et la réflexion.

Les décisions doivent être prises rapidement et, une fois qu'elles l'auront été, tous les États membres devront les appuyer vigoureusement et s'y conformer.

Le mois dernier, à la Conférence de Londres sur l'ancienne Yougoslavie, j'ai fait savoir de façon non équivoque que le Canada s'impatiait de la pose qui passe traditionnellement pour de la diplomatie internationale. Je sais que d'autres membres de l'Assemblée partagent cette frustration.

Au moment où nous nous parlons, le nombre des victimes continue à augmenter dans ce qui reste de la Bosnie-Herzégovine, sans parler des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui souffrent de la famine en Somalie.

Les Nations Unies ont besoin de l'engagement de leurs États membres, de décisions mûrement réfléchies, et d'actions concrètes, faute de quoi elles sont vouées à l'échec.

Ne passons donc pas les quatre ou cinq prochaines années à débattre les subtilités de tel ou tel principe, de tel ou tel concept. Mettons-nous plutôt à l'oeuvre pour bâtir la paix et la prospérité.

Seuls ont leur place ici ceux et celles qui sont prêts à oeuvrer pour l'atteinte de ces nobles objectifs, et personne ne devrait prendre congé sans avoir confirmé son engagement à collaborer au profit de tous les peuples du monde.